



Atelier Théâtre proposé aux élèves de Première et Terminale à Saint-Thomas de Villeneuve 2020 / 2021

Madame, Monsieur,

Nous proposons aux élèves de Première et Terminale de s'inscrire à des cours de théâtre, le but étant de pouvoir présenter cette option au BAC.

Ces cours sont animés par Daphnée BARAT, comédienne, professeur, diplômée en art du spectacle et d'études théâtrales. Elle assure par ailleurs la mise en scène de différents spectacles.

L'épreuve de théâtre, en tant qu'option facultative du bac a lieu généralement mi-mai (date à confirmer).

Les élèves de Terminale pourront la présenter au titre de la session de juin 2021.

Dans la mesure du possible, un spectacle travaillé toute l'année pourra être proposé par les élèves de Première et Terminale, fin mai 2021.

Modalités

Effectif minimal : 10 élèves

Durée d'un cours : 2 heures

Jour et horaire : mercredi de 13 h 45 à 15 h 45

Coût total : 380 €

Calendrier des cours :

30 septembre	16 décembre	3 mars
7 octobre	6 janvier	10 mars
14 octobre	13 janvier	17 mars
4 novembre	20 janvier	31 mars
18 novembre	27 janvier	7 avril
25 novembre	3 février	14 avril
9 décembre	10 février	5 mai

En s'inscrivant à cette préparation, les élèves s'engagent à :

- Suivre tous les cours programmés. Les absences seront contrôlées, signalées aux parents et enregistrées. (En cas d'absence à un cours, celui-ci est dû)
- Participer activement à ces cours.
- Le professeur signalera aux parents les élèves dont l'implication serait insuffisante.
- En cas de désistement, aucun remboursement ne sera accordé.

En cas de difficultés financières, Ne pas hésiter à contacter le chef d'établissement.

Marie-Dominique de HEAULME,
Chef d'Etablissement

✂.....

**Talon réponse « cours de Théâtre » à rendre aux Adjointes de vie scolaire
pour le mardi 22 septembre 2020 dernier délai (niveau 1^{ère} - Tle)**

Madame ou Monsieur.....a bien pris connaissance du document.

Souhaite inscrire leur fils-fille.....classe de.....aux cours de théâtre.

Pour les familles réglant habituellement par prélèvements automatiques, deux mensualités de 190 € seront prélevées le 5 novembre et le 5 décembre 2020 (pour les paiements par chèque, merci de joindre un seul chèque au coupon réponse).

Date :

Signature :